

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 25 mars 2013

à 20 h 15

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ANDRIOT Michel, Maire.

Etaient présents : ANDRIOT Michel, VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, MONCHARMONT Claudine, ANDRIOT Fabienne, BERGER Michel, LANGILLIER Arlette, VIGNERON Chantal et ANDRIOT Georges.

Ayant donné pouvoir : néant.

Absent : POUPON Jean Michel.

I. COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE

Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2011)		Part affectée à l'investissement Exercice 2012	Résultat de l'exercice (2012)	Résultat de clôture (2012)
Inv	- 54 248.19		- 71 949.50	- 126 197.69
Fonct.	228 388.93	139 539.19	106 257.36	195 107.10
TOTAL	174 140.74	139 539.19	34 307.86	68 909.41

Le conseil municipal approuve les chiffres retracés dans le compte administratif 2012 de la commune qui corroborent ceux du compte de gestion, établi par le receveur municipal, qu'ils valident également.

II. COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2012 AEP

Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2011)		Part affectée à l'investissement Exercice 2012	Résultat de l'exercice (2012)	Résultat de clôture (2012)
Inv	3 504.06		- 3 083.06	421.00
Fonct.	48 431.48.	3 495.94	8 416.84	53 352.38
TOTAL	51 935.54	3 495.94	5 333.78	53 773.38

Le conseil municipal approuve les chiffres retracés dans le compte administratif 2012 du service de l'adduction en eau potable qui corroborent ceux du compte de gestion, établi par le receveur municipal, qu'ils valident également.

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2012 COMMUNE

Compte tenu du résultat de fonctionnement 2012 d'un montant de 195 107.10 €, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- 110 412.69 € à la couverture du déficit d'investissement après prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes
- 84 694.41 € en report à inscrire au budget primitif 2013

IV. AFFECTATION DU RESULTAT 2012 AEP

Compte tenu du résultat de fonctionnement 2012 d'un montant de 53 773.38 €, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- 421 € en report à nouveau à inscrire au budget primitif 2013 section investissement
- 53 325.38 € en report à nouveau à inscrire au budget primitif 2013 section de fonctionnement

V. TAXES LOCALES

Le conseil municipal émet le souhait, comme les années précédentes, d'augmenter sensiblement les taxes locales 2013 de 1.009610 % afin, d'une part de suivre l'inflation et, d'autre part, de faire face aux éventuelles dépenses imprévues.

	TAUX 2012	TAUX 2013
TAXE HABITATION	18.66	18.84
FONCIER BATI	12.30	12.42
FONCIER NON BATI	38.02	38.39
COMPENSATION FONCIERE ENTREPRISE	30.21	30.50

VI. BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013

Le budget primitif 2013 est voté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Vote	308 592	325 598.59
Résultat 2012 reporté		84 694.41
TOTAL	308 592	410 293

INVESTISSEMENT		
Vote	119 770.31	230 183
Reste à réaliser		15 785
Solde réporté	126 197.69	
TOTAL	245 968	245 968

Principaux postes d'investissement :

⇒ acquisition matériel pour 1 600 € (déflecteur tondeuse – vitrine école – douchette évier salle des fêtes – micro-ondes salle des fêtes + cantine)

⇒ voirie pour 14 045 € - La recette escomptée de 6 000 € n'a pas été inscrite au BP car non certaine

⇒ chaufferie bois salle des fêtes/mairie pour 6 800 € correspondant aux honoraires du BET – recettes attendues pour 3 937 €

⇒ Montcharlet pour 2 000 € concernant la réalisation des arcs trilobés - recettes 3 249 €

⇒ Renforcement des routes stratégiques bois pour 64 645 € correspondant à la 2^e tranche « Tillot » - recettes attendues pour 89 066 €

⇒ acquisition étang pour 6 800 € y compris honoraires notaire.

VII. BUDGET PRIMITIF AEP 2012

Le budget primitif AEP 2012 est voté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Vote	28 616	13 009.62
Résultat 2011 reporté		53 352.38
TOTAL	28 616	66 362

INVESTISSEMENT		
Vote	21 760	21 339
Restes à réaliser		
Solde reporté		421
TOTAL	21 760	21 760

Le budget d'investissement prévoit plusieurs opérations :

- ⇒ javellisation au captage pour 16 000 € - recettes attendues pour 5 330 € (2665 € seulement inscrit au budget car en attente de la confirmation DETR – Pour info, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne se désengage)
- ⇒ matériel pour 2 300 € (changement de 6 compteurs obligatoires + éventuellement certains défectueux)

VIII. QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Participation spécifique pour mise à disposition de la salle des fêtes**

Le restaurant « Le Montcharlet » réitère sa demande pour l'exercice 2013 afin de continuer à bénéficier d'une réduction du prix de location de la salle des fêtes dans le cadre de son action commerciale.

Compte tenu qu'il s'agit du dernier commerce,

Afin de maintenir une animation locale,

Compte tenu de la persistance de la morosité économique,

Le conseil municipal souhaite appliquer le tarif exceptionnel de 100 € par manifestation dans le cadre d'actions commerciales uniquement pour l'exercice 2013.

Cette décision est non pérenne et en conséquence la demande devra être renouvelée si besoin en 2014.

⇒ **Comice Agricole**

Le Président du Comice Agricole du canton de Luzy sollicite la commune pour un soutien afin de réaliser dans de bonnes conditions cette fête rurale.

Au vu du dossier de présentation, le conseil municipal souhaite allouer la somme de 300 €.

⇒ **ATESAT**

Afin de pouvoir bénéficier de l'assistance technique des services de l'état, il nous est proposé la signature d'une convention dans laquelle nous devons choisir les missions qui nous intéressent.

Le conseil municipal retient la mission de base pour un coût de 127.31 € :

- assistance en matière d'**aménagement** général au niveau de la voirie, en matière d'aménagements d'espaces publics, conseils sur des projets d'équipements publics et d'activité économique et touristique
- assistance en matière d'**habitat**,
- assistance à la gestion de la **voirie** et de la circulation (arrêtés de circulation, assistance à coordination des travaux, ...), assistance pour l'entretien et les réparations de voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la

passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux, assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art

Il retient en outre les missions complémentaires suivantes pour un coût de 50.93 €

- assistance à l'élaboration de programme d'investissement de voirie (coût 6.37 €)
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € HT sur l'année (coût 44.56 €)

⇒ **Association de sauvegarde du patrimoine chiddois**

Lors de son AG, l'association de sauvegarde du patrimoine chiddois a émis 2 propositions :

- ravalement de la vitrine de l'épicerie
- acquisition du pré jouxtant l'étang afin de réaliser un cheminement complet autour de l'étang quitte à louer la surface excédentaire

Premièrement, avant de procéder au ravalement de la vitrine, il est envisagé de demander un devis afin d'évaluer le coût de l'aménagement de ce local en logement.

Deuxièmement, concernant l'acquisition du terrain, il y a une réflexion à mener par rapport aux frais qu'engendreront l'entretien des bâtiments communaux avant de se lancer dans une nouvelle acquisition.

Le conseil municipal se donne un temps de réflexion et en reparlera dès le prochain conseil municipal

⇒ **Transports scolaires**

Il a été rapporté les différents échanges qu'ont suscités les autorisations de circuler de la société MOBIFRANCE ainsi que les interrogations qui subsistent au niveau des différentes autorisations administratives.

Le Président du Conseil Général a été destinataire de nos interrogations le 15 mars dernier. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

⇒ **Cimetière**

Depuis l'exhumation d'un corps en octobre 2008, le caveau s'est descellé et l'entourage immédiat présente un affaissement de terrain.

Il avait été demandé à la famille dans un premier temps de prendre les dispositions nécessaires. Celle-ci s'est retournée contre l'entreprise de Pompes Funèbres de son lieu de résidence où le corps a été transporté qui elle-même se retourne contre les Pompes Funèbres locales qui avaient procédé à l'exhumation.

Une relance de février 2010 auprès des Pompes Funèbres locales n'a toujours pas abouti. Monsieur le Maire va les contacter à nouveau afin de solutionner définitivement ce litige.

⇒ **Motion voie ferrée Centre Europe Atlantique**

La motion proposée par l'association VFCEA demandant que l'électrification de la ligne Nevers-Chagny et la réalisation de la voie ferrée Centre Europe Atlantique soient inscrites en priorité n°1 dans le futur schéma national des infrastructures de transports dont la révision a été engagée par le Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche est adoptée par le conseil municipal.

⇒ **Congés d'été**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 12 au 25 août inclus.

Durant cette période les administrés devront s'adresser, en cas d'urgence, à Monsieur le Maire ou à l'un des adjoints.

La séance est levée à 20 h 10.



**Michel ANDRIOT,
Maire.**